

Communiqué de l'ACIM du 7 décembre 2011 : La loi du plus fort...

Publié le 7 décembre 2011
2 minutes

Dans toutes les dents se trouvent des cellules souches. Une technique a été mise au point pour récupérer ces précieuses cellules à partir de la pulpe (partie centrale) de dents cariées par exemple.

Le but est de s'en servir pour réparer des dents malades par greffes de cellules souches autologues, c'est-à-dire venant du patient lui-même ; ceci évitant des réactions de rejet. Ce type de médecine régénérative pourrait permettre de réparer un os et même le cœur par développement des vaisseaux sanguins.

Dans ce cadre de recherches, l'Institut Clinident Biopharma (ICB) a développé une activité de préparation de cellules souches venant de la pulpe dentaire et a créé une banque de ces tissus. Une autorisation de détenir ces derniers lui avait été donnée le 14 juin dernier par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Or le 14 octobre, cette administration a brutalement et sans crier gare retiré cette autorisation, sans aucune justification de quelque nature que ce soit. (Inf. Q. du M. 7.12.2011).

C'est ainsi que les autorités sanitaires françaises mettent délibérément à mort un institut qui par son travail ouvre des marchés absolument sensationnels et qu'il est le seul actuellement en Europe à pouvoir prendre en charge. Cette décision léonine et arbitraire met fin aux ambitions de l'ICB de devenir le « *leader européen de la médecine régénérative* ».

Un oukase aux conséquences incalculables pour notre pays et les malades. Ce n'est pas grave : les Américains du *Columbia University Medical Center* ou le *Stem Cells Institute* de San Francisco prendront le relai pendant que la France tergiverse. Comme elle a tergiversé sur les banques de cellules souches du sang du cordon.

Dr. Jean-Pierre DICKES, Président de l'ACIMPS

Pour tout savoir sur l'ACIM

 [le site de l'ACIM](#)